TR.7 Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics

Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-04-01

Secteurs concernés : Résidentiel - Industrie - Transports routiers - Autres transports - Tertiaire - Agriculture - EnR&R -

Descriptif de l'action

Le plan national pour des achats responsables (PNAD) constitue une feuille de route nationale portant des objectifs à atteindre en matière d'achats responsables pour la commande publique. En cohérence avec la réglementation européenne, la programmation 2022-2025 du PNAD fixe deux objectifs :
D'ici 2025, 100% des contrats de la commande publiques notifiés au cours de l'année devront comprendre au moins une considération environnementale, c'est-à-dire la prise en compte de la dimension environnementale dans l'acte d'achat (par exemple : caractère réutilisable/ recyclé/ reconditionné / recyclable des produits, économies d'énergie, prévention de la production des déchets et la valorisation des déchets, etc.) ;
D'ici 2025, 30% des contrats de la commande publiques notifiés au cours de l'année devront comprendre au moins une considération sociale, c'est-à-dire la prise en compte de la dimension sociale dans l'acte d'achat (par exemple : insertion des publics éloignés de l'emploi et de personnes en situation de handicap, lutte contre les discriminations, respect des exigences éthiques ou équitables, performance dans la protection ou la formation des salariés, en lien avec la prestation commandée, etc.).

Les dispositions de verdissement de la commande publique doivent être intégrés dans les contrats passés par la Ville de Cholet et Cholet Agglomération. Il s'agit d'introduire des spécifications techniques et des critères environnementaux dans les contrats de commande publique en vue de concourir aux objectifs de la transition écologique.
La commande publique est en effet un des levier pour développer l'économie circulaire et ainsi contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cible(s)

Cholet Agglomération

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Promouvoir les bonnes pratiques en lien avec la transition énergétique et écologique, en insistant sur les co-bénéfices associés (santé, cadre de vie, budget/dépenses…)

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et la mise en oeuvre du SCoT, du PLUiH et du PCAET de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Cette action s'inscrit dans le cadre de différentes loi ayant trait à la transition écologique :

Evaluation initiale

Année de début	Année d'échéance	État
2025	2050	En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consomations énergétiques - Energies renouvelables - Réseaux énergétiques - Précarité énergétique - Émissions de

Degré de complexité : Technique	Organisationnelle	Financière
Elevé	Elevé	Inconnu

Acteurs

Porteur de l'action	Ville de Cholet, Cholet Agglomération
Typologie de porteur	Intercommunalité
Personne référente	Directeur de la commande publique et des affaires juridiques
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques et toutes les directions de Cholet Agglomération
Élu référent	Adjoint commande publique et premier adjoint de la Ville de Cholet. Vice-président commande publique et premier vice-président de Cholet Agglomération

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Toutes les directions (Interne)

Moyens nécessaires

Investissements	0 €	Frais d'exploitation	33771 €/an	Moyens humains	0,5 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

La mise en place se fera dès 2025.

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intiltulé de l'indicateur

Marchés intégrant les critères environnementaux (nombres)